Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 55 (1947)
Heft: 3

Artikel: Note sur l'ancienne paroisse et le temple de Duillier
Autor: Campiche, F. Raoul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-43051

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notes sur l'ancienne paroisse et le temple de Duillier

Au temps de la féodalité, ce village dépendait en grande partie de l'Abbaye de Bonmont à qui il avait été donné par les Nobles de Crassier en 1166. Le reste constituait des francs alleux appartenant à diverses familles qualifiées de la région. Après la Réformation il devint une seigneurie possédée successivement par les Wurstemberger, les Wagner et les Thormann, tous bourgeois de Berne. La famille Fatio, de Bâle en fit l'acquisition en 1669, et la conserva presque jusqu'à la Révolution de 1798.

D'autre part, depuis plus d'un siècle, le territoire de Duillier est, pour le spirituel, rattaché à la paroisse de Genolier, dont il constitue d'ailleurs l'unique annexe. Mais, comme nous le verrons plus loin, il n'en a pas toujours été ainsi.

En effet, déjà au XVe siècle, il existait dans cette localité, une Confrérie du Saint-Esprit, chargée, comme on le sait, de l'assistance des pauvres. C'était en quelque sorte l'équivalent de nos Sociétés de secours mutuels. Celle de Duillier possédait divers biens fonciers, entre autres une parcelle de terre sise à Promenthoux, lieu dit En Chaponneyres, que Pierre Vuygnerat, habitant au même lieu, possédait par abergement passé avant le 11 octobre 1457.

En outre, le 19 juin 1468, Pierre Ducret alias Gabet et Claude Marchand, agissant comme recteurs et au nom de la dite confrérie remettent à Martin de Nicodex une autre parcelle de terre sise à Duillier, lieu dit en Taillepierre (Taillepiaz) moyennant l'entrage de 6 sols et la cense annuelle d'un quarteron de froment.

Notons en passant, que lors de la reconstruction partielle de l'église de Notre Dame de Nyon en 1471-1473, cette confrérie du Saint-Esprit ordonna à Peronnet Roch, son recteur, d'y

contribuer par un don de 19 florins, 3 sols et 3 deniers (environ 800 fr. de notre monnaie).

A la Réforme, les biens de cette association charitable servirent à doter la Bourse des Pauvres de Duillier.

Au point de vue ecclésiastique, le territoire de cette commune dépendait primitivement de la paroisse de Nyon. Toutefois, à l'époque du catholicisme, certains offices étaient célébrés dans une chapelle dédiée à saint Grat et qui se trouvait, croit-on, au centre du village sur l'emplacement du temple actuel.

Comme cet édifice n'est mentionné dans aucune des quatre visites épiscopales dont nous possédions les procès-verbaux (la dernière eut lieu en 1518), on peut supposer que celui-ci était de peu d'importance ou qu'il n'existait pas encore à cette date. — Toutefois dans l'inventaire des biens ecclésiastiques de 1536 elle est mentionnée comme suit : Le lieu qu'est encore de présent eddifiée la dite chapelle » [1].

Son dernier recteur, vénérable Claude Rossellat, probablement originaire d'Eysins ou de Saint-Cergue, semble avoir embrassé la foi Réformée et a dû par conséquent jouir de son bénéfice ecclésiastique jusqu'à la fin de ses jours. Quoi qu'il en soit, le 12 février 1548, il reconnut en faveur de Noble Georges de Rive, seigneur de Prangins, des biens qui appartenaient à la dite chapelle « savoir cinq parcelles de terre et vigne, situées à Nyon (En Cossy et Es Nombres), à Vich (Es Echelettes), à Promenthoux (En Chapugnières), à Gland, etc. [2]

En 1613, nous trouvons ces terrains en la possession de la commune de Duillier ; cela permet de supposer que la chapelle en question avait été fondée par les communiers eux-mêmes.

Avec le temps, la chapelle Saint-Grat, était tombée en ruines, sans doute par défaut d'entretien de telle sorte qu'en 1669 il n'en subsistait plus que quelques pans de murs.

C'est le 17 février de cette année-là, que dans une assemblée générale des communiers de Duillier surgit l'idée de construire un temple dans le village même. Mais la commune, étant pauvre, ne disposait d'aucun fonds à cet effet. On réussit cependant à

---

[1] A. C. V., Bk 1.

[2] A. C. V., Fi n° 56, folios 360*bis*, 375 verso, 376 verso ; Fi n° 104, folios 155 à 156 verso.

se procurer la somme nécessaire, au moyen d'une collecte organisée dans les bailliages de Nyon, Morges, Lausanne et Vevey.

Le choix d'un emplacement provoqua naturellement quelques discussions dans le milieu directement intéressé. Finalement on se décida à construire sur celui de l'ancienne chapelle, en utilisant ce qui restait du vieil édifice.

On se mit immédiatement à l'œuvre et déjà, vers la fin de l'année 1669, le nouveau temple, qui a subsisté jusqu'à nos jours avec diverses transformations, était sous toit. Cependant, il ne fut inauguré que le 1er octobre 1671. Tout était donc prêt, il s'agissait maintenant de nommer un desservant attitré. On le trouva en la personne de Spectable Pierre Bugnon, de Saint-Prex, qui venait d'achever ses études de théologie à Lausanne. Installé dans le temple de Duillier le 1er octobre 1670, il présida pendant deux ans et demi (1671 à 1674), aux destinées de la nouvelle paroisse, qu'il échangea ensuite contre celle toute voisine de Vich (1674-1684). Il a laissé sur son activité à Duillier un intéressant mémoire[1] resté inédit jusqu'à ce jour. En voici la transcription littérale :

« Dieu ne permit pas que Sa gloire demeura tousiours obcurcie parmi les peuples infidèles, ny que Son Eglise fust tousiours captiue en Babilonie dans un temps de son plus rude esclavage, et auquel il y avoit le moins d'apparence d'estre déliurée. Dieu inspira son peuple, réueilla les chefs des tributs de Juda et de Beniamin, auec les sacrificateurs et les leuites afin de remonter en Jérusalem pour rebastir la maison de l'Eternel. Il mit aussi au cœur du Roy Cyrus de leur aider en cest ouurage si important.

» Ce mesme Dieu a aussi mis dans le cœur des communiers de Duillier de Luy édifier une maison. Il a inspiré les supérieurs et les princes pour leur tendre la main en un si sainct et si louable dessein.

» Le 17 février 1669, les honorables communiers de Duilliers [qui sont :] Barthelemi et Jacques Bessonnet, Jean-Matthieu et Urbain Reuerdil, Pierre Bossey, Gamaliel Inuersin, Gaspar Bossey, Jaques et Michel Gaudard, Urbain et François Roc, Deny Giroud, Petreman du Lignage, Henry Goffinaz, Estienne Dumartheray, Pierre Chapponnière, Daniel Bouquin, Claude-François Guillon, Jaques Deuelaz, Claude Dumartheray, tous lesquels estans assemblés, pour receuoir au nombre de leurs communiers hon' Jean-François Lany, proposèrent de bastir

[1] A. C. V. : Ier Registre des baptêmes de la paroisse de Duillier-Prangins, Eb. 108[1], premier.

un temple à Dieu dans leur lieu, pour Le servir plus commodément sans être obligés d'aller ailleurs chercher la mane spirituelle, attendu qu'ils estoyent tenus de se trouver à Nyon es sainctes assemblées et de contribuer pour le maintient du temple de la ditte Ville.

» Or, la commune dudit Duillier estans puure et sans reuenus, ils délibérèrent de faire des contributions en particulier, chascun selon son pouuoir, comme il appert dans les mémoires qu'ils en ont entre les mains. Mais les susdittes contributions n'estant pas suffisantes pour venir à bout d'un tel dessein, L. E. nos Souverains Seigneurs de la Ville et Canton de Berne permirent aux dits communiers de Duilliers, (pour seconder leurs bons desseins), de faire une collecte es quatre balliages de Nyon, Morges, Lausanne et Vevey, auecq quoy ils effectuèrent leur premier projet.

» Hon' Esaïe Fillon et Petremann Dulignage estans gouuerneurs, les tasches furent données, on mit la main à l'œuvre la mesme année et on trauailla sus des masures ou on disoit qu'avoit esté autresfois bastie une chapelle. Cependant les massons ont assuré que ce bastiment n'avoit jamais esté achevé la mesme année que dessus ce temple fust achevé.

» La plus grande difficulté estoit d'y faire prescher ou de former une pension pour cela, ce qui fust cause qu'on y prescha pas d'une année et peut-estre n'y auroit-on presché de longtemps si Monsieur Jean-Baptiste Fatio n'eut acheté la terre et Seigneurie de Duillier, car pour la commodité de sa famille et pour le bien de ses sujets, il offrit à L. E. de donner quatre mille florins [1], monoye du Pays de Vaud, de capital, pour commencement d'un fonds d'une pension et s'obligeat à fournir le logement et la table au ministre jusques à ce que la pension fust entièrement formée, à condition qu'on luy permit de choisir et de nommer celuy que bon luy sembleroit.

» Ce que luy estant accordé en la Vénérable Classe de Morges et Nyon, estant assemblée à Aubonne et ensuite à Berne, par L. E. Ledit Seigneur de Duillier ayant ietté les yeux sur Pierre Bugnon, de Saint Prex, pour lors impositionnaire à Lausanne, lequel après l'approbation de la Vénérable Classe fust enuoyé à Berne auec une supplication de la part de Monsr Fatio, laquelle luy estant accordée ledit P. Bugnon fust receu ministre et présenté en l'Eglise de Duillier le premier jour d'octobre mille six cent septante et un, par le très honoré Seigneur Ballif de Nyon Nicolaz Sturler, au nom de L. E. et par spectable et scavant Jonas Page, pasteur à Gingins et doyen de la Vénérable Classe pour y faire le presche et le catéchisme le Dimanche et la prière le mécredy, moyennant trois couppes de froment et vingt florins d'argent par quartier, qu'il perceuoit à Lausanne d'un gage d'estudiant qui luy fust conservé et l'intérest des quatre mille florins donné par

[1] Environ 10 000 fr. de notre monnaie. 1 florin = 12 sols.

Monsr Fatio auec la table et le logement qu'il luy fournissoit auec un pré que la Commune a donné pour le ministre.

» Surquoy ledit Bugnon enseignoit les enfans du susdit Seigneur de Duillier, qui auoit fait ceste contribution en faveur de sa famille.

»Le ministère ne consistant pas seulement en la prédication, mais aussi en l'administration des sacrements. Pour cest effect la table de la Sainte Cène fust faite et posée dans ledit temple de Duillier le samedi neufviesme de décembe 1671, et comme il y avoit grande difficulté pour assembler le peuple dans ledit temple qui estoit sans cloche, Monsieur Fatio en fit faire une qui fust posée le 22 décembre 1671 dont les communiers ont promis de le satisfaire.

» Et afin que chascun soit conuenablement instruit dans l'Eglise il faut commencer dès la jeunesse. Pour cest effet, le Sieur Anthoine Gauthier a esté receu et establi pour régent d'eschole à Duillier le 24 février 1672.

» La discipline ecclesiastique est nécessaire afin qu'une Eglise soit bien gouvernée, ne le pouvant estre par une seule personne. Aussi afin que celle de Duillier fust establie et conduite comme les autres, le seigneur de Duillier, en vertu de ses droits, fit former et establir audit lieu un Consistoire composé auec le (= du) ministre, des honorables Abraham Canel de Benay juge, Egrège Jean Vanat secrétaire, Pierre Bossey, Gamaliel Inversin, Jaques Gaudard, Daniel Bouquin anciens et Esaïe Fillon, officier, le 17 mars 1672.

» Ainsi l'Eglise de Duillier estoit bien establie pour ce qui la regardoit en elle-mesme, si le Seigneur du dit lieu eu[t] tousiours voulu fournir la table et le logement, et si le ministre se fust obligé d'enseigner et de servir la famille du dit Seigneur de Duillier. Or, comme il estoit impossible que ces choses puissent tousiours subsister en cest estat, on auoit projeté de ioindre l'Eglise de Duillier à celle de Genouiller, mais s'y estant trouvé quelques oppositions, l'establissement fust différé pour quelques temps.

» Monsieur de Balthazar, lieutenant général des armées du Roy de France et Seigneur de Prangins, désirant le bien de ses sujets et l'auancement de la gloire de Dieu, offrit de ioindre l'Eglise de Prangins à celle de Duillier et de donner pour cest effet un char de vin pour le ministre ; et en vertu de son droit de patronat nomma le susdit Pierre Bugnon pour ministre de Prangins.

» Mais comme cela n'estoit pas suffisant pour l'entretenement du ministre et que L. E. E. E. avoient fait espérer dès le commencement de paracheuer ce qui resteroit [1] pour l'establissement de ces Eglises après les contributions des Seigneurs de Prangins et de Duillier, le susdit Bugnon s'estant présenté par devant leurs Ex. à Berne, pour cest effet, les deux Eglise furent coniontes [et] la pension formée.

---

[1] Manquerait, serait plus correct.

» Le dit Bugnon [fut] receu à Berne, et confirmée la nomination du Seigneur de Prangins le 24 février 1674, où pourtant il n'a pas été présenté, la uacance s'estant faitte des Eglises de Vy et Genouiller, y estant appelé, il suivit sa vocation après avoir trauailler à celle de Duillier deux ans et six mois sans establissement arresté d'une pension, et après auoir pris beaucoup de peine pour faire arrester l'establissement des dittes Eglises.

» Dieu respende sur elles ses sainctes bénédictions. »

Depuis sa construction, en 1671, le temple de Duillier a subi plusieurs restaurations, pas toujours très heureuses.

Ainsi, en 1778 une nouvelle table de communion, unipède suivant l'usage de cette époque, remplaça celle de 1672, sans doute hors d'usage ou démodée. D'autre part, une seconde cloche, qui existe encore, prit place dans le fronton de la façade (le clocher actuel a été construit beaucoup plus tard), à côté de celle fournie par le seigneur de Duiller en 1671. De forme élégante, et ornementée de feuillage et d'attributs, elle porte les noms de : Nobles Jean-Louis-René BAZIN, Georges-Michel BAZIN, Jean-Auguste BAZIN, seigneur de Duillier, Jean-Jaques MONTANDON, chatelain de Duillier, spectable Abram BORY, pasteur, Marc-Antoine ANNEN, grand gouverneur, Jean-Antoine NEYRET, petit gouverneur, Joseph BEX, Imbert FILLON, Jean-Pierre REVERDIN, Marc-Gabriel BEX, Bénédict BUGNON et Charles PICOT, tous conseillers. Et comme légende :

COMMUNE DE DUILLIER

Dans un cartouche on lit ces mots :

Fait par Jean-Daniel Dreffet,
maître fondeur à Genève.
1778

Sur sa voisine, on pouvait lire ce qui suit :

Pour la commune de Duillier 1671.
Jakob Rodt gross mich in Basel.

L'avant-dernière restauration effectuée en 1883 et 1884 a considérablement modifié l'aspect extérieur du vénérable édifice. En effet, à en juger par une photographie prise avant le commencement des travaux, la façade principale, d'une simplicité

tout huguenote, était surmontée d'une sorte de fronton cintré, ajouré au sommet de deux baies renfermant les cloches, comme à Curtilles et à Céligny. Au rez-de-chaussée une porte donnait accès dans le temple.

Cette façade, si caractéristique au point de vue architectural et probablement unique en son genre dans la région, a été complètement démolie et remplacée par un clocher de style pseudo-gothique, gracieux sans doute mais qui s'accorde mal avec le reste du bâtiment.

Dans ce dernier (nous parlons du clocher), ont été installées la cloche de 1778, une seconde cloche dite la *grosse*, échangée contre celle de 1671 jugée insuffisante, et une horloge don de M. le comte de Saint-Georges, alors propriétaire du château de Changins. A l'intérieur fut placé un mobilier neuf (bancs, chaire, etc.) plus confortable que l'ancien et l'on établit une galerie au-dessus de l'entrée. Par contre la table de communion de 1778 a subsisté jusqu'à ces dernières années.

Le temple de Duillier, restauré pour la dernière fois en 1937-1938 par les soins de M. Dorier, architecte à Nyon, a revêtu une parure nouvelle. A remarquer surtout les superbes panneaux de chêne qui ornent la chaire et les parois ; la disgracieuse table de communion a été remplacée par une autre en noyer massif, véritable œuvre d'art plus en harmonie avec le style général de l'édifice. Les fenêtres sont d'une noble simplicité, la lustrerie est en fer forgé d'un très bel effet. Enfin sur la table de communion une fort belle Bible ancienne retient l'attention du visiteur.

Après le temple et la paroisse, parlons un peu des paroissiens. A combien le nombre de ces derniers pouvait-il s'élever? Si l'on en juge par les recensements et rôles de contributions parvenus jusqu'à nous, on constate que la population de Duillier a peu varié au cours des siècles.

Ainsi en 1486, lorsqu'il fut question de reconstruire la nef de l'église Saint-Jean à Nyon, et de renouveler le crucifix de celle de Notre Dame, à Nyon, dix-huit feux ou ménages comptant en tout cent deux habitants, sans doute des adultes, taxés à raison de 9 deniers par personne paient une contribution totale de 6 florins 5 sols et 4 deniers. On y trouve les noms de : Pierre *Aymonier* (3 pers.), Amédée *Bitri* (7 pers.), Nicod *Bitri* (7 pers.), Claude *Bossey* (10 pers.), Jean *Caillat* (8 pers.), Andrea *Calève*

(3 pers.), Guy de *Châtillon* (5 pers.), Aymon *Deville* (8 pers.), Claude *Dubois* (4 pers.), Milliod *Dubois* (11 pers.), Jaques *Ducret* (2 pers.), Jean *Guichard* (9 pers.), Guillaume *Laborier* (3 pers.), François *Magnin* (6 pers.) Pierre *Maillet* (3 pers.), Jean *Michaud* (6 pers.), la veuve de Girard *Rosselet* (5 pers.) et enfin Peronet *Roch* (3 pers.).

En 1669, l'assemblée générale comprenait 22 chefs de famille, ce qui correspond à un nombre égal de feux soit environ 130 personnes. La commune de Duillier comptait 271 habitants en 1910, 253 en 1920, 228 en 1941 et 237 en 1945.

La plupart des familles mentionnées en 1669 sont éteintes. Seuls des *Bossey*, des *Martheray*, des *Lany* et des *Chaponnière* habitent encore leur commune d'origine. Il convient d'ajouter que ces pertes ont été largement compensées par la réception de nouveaux bourgeois dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

L'année 1834 marque une date importante dans les annales de la paroisse de Prangins-Duillier. L'état des finances cantonales laissaient alors fortement à désirer, de sorte que des restrictions budgétaires s'imposaient. Le gouvernement envisagea la possibilité de rétablir son équilibre financier en réduisant le nombre des paroisses. Celle de Prangins-Duillier fut supprimée par un arrêté du 9 septembre 1834 dont voici le texte abrégé :

« Le Grand Conseil du canton de Vaud, vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat, considérant la nécessité de régler sur un pied plus équitable la circonscription des paroisses de Nyon, Vich et Prangins,

» Considérant... qu'il importe d'éviter des charges nouvelles pour l'Etat, et qu'il existe des postes ecclésiastiques dont la suppression peut avoir lieu sans inconvénient :

» Décrète :

1° la paroisse de Nyon se compose des communes de Nyon, Prangins, Eysins et Signy. Prangins est l'annexe.

2° la paroisse de Duillier se compose des communes de Duillier, Genollier et Givrins. Genollier est l'annexe ;

3° la paroisse de Prangins est supprimée. — Le pasteur actuel de la paroisse de Prangins est appelé au poste de Duillier.

Ainsi finit la paroisse de Prangins-Duillier après cent soixante-trois ans d'existence. Sera-t-elle reconstituée dans ses anciennes limites? Il en est sérieusement question, et lorsque ces notes paraîtront, ce sera probablement chose faite.

F. RAOUL CAMPICHE.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Assemblée générale du 17 mai 1947, à la salle Tissot, à Lausanne.

Arrivant au terme de son mandat présidentiel, M. Marius Perrin retrace avec esprit l'activité de l'année écoulée. 31 nouveaux membres ont comblé les vides créés par 9 décès et 3 démissions, ce qui porte notre effectif à 465 membres au 1er janvier 1947. Le président évoque la mémoire de Mmes Baumgartner-Dutoit, Alfred Chatelanat, de MM. Louis Bize, Louis Meylan, Adolphe Burnat, François Burnet, Aloys Chappuis, Emile Jaccard, de G.-A. Bridel, à qui l'histoire lausannoise doit tant, et de Paul Perret, ancien conseiller d'Etat, qui manifesta tant de sollicitude à nos travaux.

Les comptes de la société bouclent par un boni de 417 fr., inscrivant 7246 fr. aux recettes et 6828 fr. aux dépenses. Le bilan note à l'actif 7708 fr. tandis que le « fonds des illustrations » indique 605 fr. Sur proposition des vérificateurs des comptes, décharge est donnée au caissier de sa gestion.

De rapides élections confirment le comité dans ses fonctions, portent M. Jean-Charles Biaudet, sous-archiviste cantonal, à la présidence et désignent pour le remplacer aux fonctions de secrétaire-caissier M. G.-A. Chevallaz, professeur à l'Ecole de Commerce.

Six nouveaux membres sont admis par acclamations. Ce sont Mme Elisabeth Sallaz-Nicolas, Mlle Anne-Marie Redard, MM. Maurice Reymond, Dr G. Rossel, Alfred Schneiter et Jean Labarre.

M. J.-Ch. Biaudet met l'assemblée au courant des dangers qui menacent la Cité d'une subversion totale et d'une reconstruction uniforme et administrative. Un comité de résistance a fort heureusement